RÈGLEMENT : CREST DH URBAN RACE 2023

1 - Affiliation et assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance en responsabilité civile.

Chaque compétiteur doit être engagé régulièrement : Il doit être titulaire d'une licence FFC en cours de validité, ou doit présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition. Celui-ci doit dater de moins d'un an à la date de l'épreuve. Il doit être envoyé par email à l'association : contact@crestdhurbanrace.com ou à déposer sur la plateforme d'inscriptions).

Par l'acceptation de ce règlement, le participant décharge l'association La 32e organisation de toute responsabilité en cas de dommage reçu ou commis, matériel ou physique ayant lieu pendant la journée de la manifestation, soit, le **dimanche 10 septembre 2023 de 7h00 à 18h30**.

2 - Inscription

L'âge minimum des participants est de **16 ans révolus au 10 septembre 2023**, une autorisation parentale ainsi qu'une décharge de responsabilité sera demandée pour les mineurs.
L'inscription s'effectue sur le site internet : https://www.crestdhurbanrace.com
Tél et email de l'organisation : (+33) 6 51 98 67 83
Inscription sur place possible si places restantes. Nombre d'inscriptions limité à 70 pilotes.
L'inscription vaut acceptation du règlement dans son intégralité.

Dossier d'inscription.

Ce dossier comprend :

- L'inscription et le paiement en ligne
- Un certificat médical de moins d'un an à la date de la course pour les non-licenciés ou une copie de la licence FFC à jour. L'un comme l'autre sont à envoyer par courrier à :
  Association La 32° organisation
  154 AV Jean Rabot, 26400 Crest
  Ou par mail à contact@crestdhurbanrace.com**, avant le dimanche 10 septembre 2023.**
  Les concurrents n'ayant pas fourni leur certificat médical ou copie de licence à cette date verront leur inscription annulée sans possibilité de remboursement, même s'ils ont souscrit à l'assurance annulation.
- Une autorisation parentale ainsi qu'une décharge de responsabilité pour les participants âgés de 16 ans à 18 ans le 10 septembre 2023.

Tarifs, assurance annulation :

- Le montant de l'inscription est de 45.00 euros. Ce prix comprend la remontée en navette au point de départ de la course, ainsi que le repas pour les pilotes et la dotation de départ.
- N'est pas compris dans le prix d'inscription : L'assurance annulation.

Les accompagnateurs pourront acheter des tickets pour le repas du midi, dans la limite des places disponibles (réservation conseillée à contact@crestdhurbanrace.com)

- GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION
  Au moment de votre inscription en ligne sur le module Sportips.fr, vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle Annulation, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple demande effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, aucun remboursement ne pourra être effectué. Comme son nom l'indique, cette garantie est individuelle. En cas d'annulation générale ou de report de l'événement, c'est le règlement de l'épreuve ou les conditions particulières décidées par l'équipe organisatrice qui s'appliquent.

- Aucun échange de dossard avec une tierce personne n'est accepté. Toute personne vendant son dossard sur internet, ou étant prise en flagrant délit d'échange de dossard lors du retrait des dossards ou pendant la course verra immédiatement annulée sa participation sans aucun remboursement possible.

3 - Participation

La participation de chaque concurrent inscrit est soumise au respect des conditions suivantes :

Matériel obligatoire :

- Casque intégral monobloc
- Genouillères
- Gants longs
- Dorsale
- Vélo comportant une suspension avant minimum
- Coudières

Aucun manquement ne sera toléré au départ, une vérification sera effectuée par des bénévoles assermentés.

Les VAE sont interdits.

Plaque de cadre :

Les plaques de cadres seront à apposer sur le guidon du vélo et devront rester accrochées sur celui-ci toute la journée (même entre les descentes), à partir du retrait de celles-ci jusqu'à la fin des courses, 18h00.

4 - Déroulement de la journée

La journée sera composée de cinq descentes au total plus une sixième pour les 20 meilleurs chronos.
Les deux premières descentes du matin seront dédiées à l'échauffement des pilotes.
La troisième descente sera la première descente chronométrée. Celle-ci permettra d'élaborer un premier classement pour les qualifications de l'après-midi. Les deux manches suivantes seront

également chronométrées et donc qualificatives. Le meilleur temps des trois descentes de qualification sera retenu afin de constituer un premier classement. Les 20 premiers de ce classement participeront à une ultime descente (super finale) afin de déterminer le classement du TOP 20.

L'assistance médicale de la journée sera assurée par une équipe de secours professionnelle missionnée spécialement pour l'événement. Il sera demandé aux pilotes un très grand respect envers les différentes équipes de secours ainsi qu'une écoute de leurs conseils.

5 - Retrait des plaques de cadres

Les plaques de cadres sont à retirer au village course (Cours Joubernon, 26400 CREST) le dimanche matin à partir de 7h : attention reconnaissance du parcours à pied obligatoire de 7h à 8h20.

Une pièce d'identité avec photo sera demandée. Ainsi qu'un chèque de 30€ pour la caution de la puce de chronométrage.

Avant les épreuves, l'association La 32°, tiendra les participants informés des points suivants :

- Heure de départ,
- Situation des points délicats,
- Météorologie prévue,

6 - Briefing d'avant course

À 8h20 un dernier briefing sera tenu afin de rappeler aux participants :

- Les consignes de sécurité,
- Toute autre information que l'organisateur jugera utile de communiquer.

Ce briefing n'excédera pas 10 minutes. Toutefois, si des éléments nouveaux ou importants devaient être communiqués aux concurrents et réclamer toute leur attention, (exemple : modification de dernière minute de l'itinéraire initial…), le départ serait retardé et un briefing spécial organisé, de façon à s'assurer de la parfaite écoute de tous les concurrents.

7 - Départ

La remontée en haut du parcours sera assurée par les navettes de l'organisation. Les navettes seront attribuées en fonction de l'ordre de départ. Les heures de départ seront affichées au village course à partir de 7h.
Attention, aucun accompagnant ne pourra bénéficier des navettes.

8 - Motifs de disqualification

Refus de se soumettre aux contrôles du matériel obligatoire, à une décision du directeur de course ou des équipes de secours	Disqualification
Refus de se soumettre au contrôle antidopage	Disqualification
Non-assistance à personne en danger/difficulté	Disqualification
Élimination sauvage de ses déchets	Disqualification
Non-respect des bénévoles ou des équipes de l'organisation (prestataires, secours, etc)	Disqualification

Les pénalités sont directement applicables par le directeur de course.

9 - Abandons

Sauf en cas de blessure, les coureurs devront rejoindre la ligne d'arrivée pour abandonner et avertir l'organisation (accueil au niveau du retrait des plaques, cours Joubernon).
Les équipes de secours présentes sur la descente sont habilitées à retirer le dossard et mettre hors course, après concertation avec le pilote et le directeur de course.

10 - Réclamations

Le jury est seul juge du bon déroulement des épreuves. Il est composé du directeur de course, du responsable de la sécurité, de membres de l'association, d'un représentant des coureurs, du chef du poste concerné.

Toute réclamation doit être envoyée par écrit, lettre postale ou e-mail et adressée à : Jury de course, Association La 32°, 154 AV Jean Rabot 26400 Crest au plus tard 30 min après la publication des résultats.

11 - Modifications du parcours, annulation de la course

En cas de conditions météo présentant un danger pour la sécurité des coureurs et des bénévoles (fortes chutes de pluie, risque de tempêtes, incendies …) ou de catastrophes naturelles, l'organisation se réserve le droit de modifier sans préavis le parcours (parcours de repli).
Le départ pourra être retardé de 6h heures maximum ; il sera annulé si les conditions météo ne s'améliorent pas.

Dans le cas d'une annulation complète ne dépendant pas de notre volonté (décision préfectorale ou autre) aucun remboursement n'est prévu.

En cas d'annulation dû à la COVID / décision préfectorale ou gouvernemental intervenant maximum 1 mois avant la course, un remboursement au pro-rata des dépenses engagées sera effectué.

12 - Classements et récompenses

Tous les pilotes sont classés.

Il y aura une récompense pour les 3 premiers pilotes du scratch homme et femme, un classement "jeune" sera également établi pour les pilotes mineurs. Il n'y aura aucun cumul de récompense.

13 - Droits à l'image et respect du règlement

Par son inscription sur le site, le coureur s'engage à respecter le règlement dans son intégralité et déclare renoncer à ses droits à l'image. Il ne pourra réclamer aucune contrepartie financière des images prises de lui avant, pendant et après les courses et de leurs utilisations par l'organisation et ses partenaires.

14 - Contrôle antidopage

Tous les concurrents peuvent être soumis à un contrôle antidopage, avant le départ ou à l'arrivée. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification du coureur.

15 - Accès aux informations

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel les concernant. Ils peuvent également demander la non-publication des données nominatives des résultats dans la presse et sur internet.

Merci,

L'équipe de la 32°

contact@crestdhurbanrace.com

www.crestdhurbanrace.com